

# LE NON RESPECT DES CONTRATS DES AGENCES DE VOYAGES

Category: [Agence de voyages](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



**En ces temps de vacances, il est important de rappeler que les agences de voyages doivent assumer TOUT LE CONTRAT.**

La cour de Cassation, par un arrêt rendu le 24 septembre 2009 a rappelé ces obligations :

[L'arrêt 08-18178 du 24/09/2009](#)

L'article L. 211-15 du Code du tourisme est très rigoureux...

[Code du tourisme - Article L211-15](#)

